



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH - 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 9 septembre 2024

AVIS A LA POPULATION

No 09/24

Panneaux - entrées du village

Dans le cadre d'un travail scolaire, notre apprenti agent d'exploitation Tom Pellaton, soutenu par la voirie, a réalisé les panneaux aux entrées du village. Le Conseil communal le félicite sincèrement et le remercie pour cette belle réalisation !



Nouveau Plan d'aménagement local (PAL) – Consultation

Le Conseil communal souhaite présenter à la population les travaux menés jusqu'à présent dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Le projet a été établi avec le concours d'un groupe de citoyens qui s'est investi dans les réflexions. Le bureau d'ingénieurs et aménagistes RWB a accompagné le processus.

Le projet est à présent suffisamment avancé pour qu'il puisse être montré à la population. Tous les citoyens et citoyennes sont invités à en prendre connaissance, à poser des questions et à donner leur avis. Cette information intervient avant l'envoi du dossier au canton en vue de son examen préalable.

Le projet comprend plusieurs modifications de l'affectation qui impactent des propriétés privées. Les propriétaires sont invités à se renseigner. Les autorités ne prévoient pas d'information individuelle.

La population est invitée le

**Samedi 21 septembre 2024 de 10h00 à 12h00 à la grande salle de la
Maison des Œuvres**

**10h00-10h30 : Présentation du projet du PAL par le bureau RWB
10h30-12h00 : Consultation des dossiers et réponses individuelles aux
citoyens**

L'affichage public aura lieu à la Maison des Œuvres

Les personnes impliquées dans l'élaboration du dossier seront présentes pour vous informer et répondre à vos questions.

Les documents suivants seront consultables lors de la matinée :

- Plan de zone PZ*
- Plan et liste des modifications*
- Règlement sur les constructions RCC*
- Plan des dangers naturels PDN*
- Plan directeur communal PDCom
- Conception d'évolution du paysage CEP* (élaborée avec le soutien de Biotec SA)

Les questions et les remarques peuvent être formulées lors de la matinée d'information ou transmises par écrit soit par courrier, soit par courriel au Secrétariat communal. Le délai est fixé au 4 octobre 2024. Les documents marqués par une étoile dans la liste ci-dessus seront mis à disposition au Secrétariat communal à la suite de la matinée d'information.

Les autorités communales se réjouissent de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de cette matinée.

Le Conseil communal

Information pour pose de panneaux photovoltaïques

Requérants : Madame et Monsieur Ludivine et Alain Thiévent, Dos les Laves 112, 2718 Lajoux

Projet : Agrandissement de la centrale solaire photovoltaïque, du bâtiment n°112, sis sur la parcelle n°303 au lieu-dit « Dos les Laves » en zone habitation (HA).

Surface : Environ 18 m²

Information pour pose de panneaux photovoltaïques

Requérants : Madame Gaëlle Gogniat Favre et André Favre, Au Château 223, 2718 Lajoux

Projet : Pose de panneaux photovoltaïques, du bâtiment n° 223, sis sur la parcelle n°654 au lieu-dit « Au Château » en zone habitation (HA).

Surface : Environ 50 m²

Déchets – SNEP

Le Conseil communal a récemment constaté que des déchets non conformes se retrouvent à la SNEP. Pour garantir le bon fonctionnement de nos installations et protéger notre environnement, il est essentiel de ne pas jeter certains déchets dans les toilettes ou les éviers.

Les déchets suivants ne doivent pas être jetés dans les canalisations :

- Lingettes (même celles indiquées comme biodégradables)
- Cotons-tiges
- Protections hygiéniques (tampons, serviettes, etc.)
- Graisses et huiles de cuisson
- Produits chimiques (détergents agressifs, solvants, etc.)
- Médicaments et autres produits pharmaceutiques
- Tout autre objet non biodégradable

Ces éléments causent des blocages dans les canalisations, perturbent le bon fonctionnement de la station d'épuration et peuvent nuire à l'environnement.

Nous comptons sur la coopération de tous pour préserver nos infrastructures et contribuer à un environnement sain. Merci de votre compréhension et de votre engagement.

Ces articles doivent finir à la poubelle, car ils bouchent les canalisations d'eaux usées et les pompes



Couches-culottes



Fil dentaire, coton-tiges



Lingettes humides



Tampons et serviettes hygiéniques



Rondelles cosmétiques



Litière pour chat